REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA CORREZE SYNDICAT DE SECHEMAILLES

Nombre de Membres en exercice: 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PLAN D'EAU DE SECHEMAILLES

L'an deux mille vingt -quatre,

Le douze avril à quatorze heures, le Comité Syndical convoqué une seconde fois sans exigence de quorum, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Anne-Marie AUBESSARD, Présidente.

Date de la convocation : 6 avril 2024

Etaient présents : Anne-Marie AUBESSARD, Monique BEAUVY-VIEILLEMARINGE, Jean-Pierre SAUGERAS, Maurice TINDELIERE

Avait donné procuration : Dominique LIEBERT à Anne Marie AUBESSARD

Etaient absents non représentés : Laurent SAUGERAS, Régis HOUBIGAND, Alain VERMOREL

Secrétaire de séance : Monique BEAUVY-VIEILLEMARINGE

Objet : Participation financière des communes

2024-08

La Présidente rappelle que les communes adhérentes au Syndicat de Sèchemailles versent une participation financière à celui-ci.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, fixe la participation des communes adhérentes au Syndicat Intercommunal de Sèchemailles à 50 000 € au titre de l'année 2024.

Ce montant est réparti de la manière suivante :

- Commune de Meymac : 45 000 €

- Commune d'Ambrugeat : 5 000 €

REÇULE

1 6 AVR. 2024

Pour extrait conforme, Meymac, le 12/04/2024

SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL (CORRÈZE)

1 /

La secrétaire de séance,

La Présidente,

AM A-benf

Anne-Marie AUBESSARD

Monique BEAUVY-VIEILLEMARINGE